



REGLEMENT INTERIEUR

Merci de bien vouloir prendre connaissance du Règlement Intérieur du camping avant d'effectuer toute demande de réservation.

Pour pénétrer, s'installer et séjourner sur le terrain (Propriété Privée), il faut y être autorisé par la Direction, s'engager à se conformer au présent règlement et à l'accord du séjour conclu. L'accès du terrain est exclusivement réservé aux touristes (Art. 2 de l'arrêté du 11.01.1993).

Le port du bracelet est obligatoire, tout bracelet cassé et ramené à l'accueil sera remplacé, par contre tout bracelet perdu sera facturé 5 euros. Aucune inscription aux activités ne sera acceptée sans le port du bracelet.

L'accès du camp est strictement interdit aux vendeurs, colporteurs, enquêteurs, démarcheurs, quêteurs. Tout prosélytisme religieux, politique, etc.... est exclu.

Nous n'acceptons plus les mineurs non accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux et cela même s'ils sont porteurs d'une autorisation parentale.

Emplacement : le prix est calculé de l'arrivée 15h au départ 10h. Le montant du séjour est dû en totalité un mois avant l'arrivée, ainsi que la taxe de séjour.

Location de mobil homes : le prix est calculé de l'arrivée 15h au départ 10h. Le paiement du solde du séjour doit avoir lieu un mois avant le jour de votre arrivée. La réception est ouverte de 9h à 12h et de 14h à 18h. **les draps ne sont pas fournis.**

Les visiteurs sont admis entre 09 h. et 21 h et doivent à chaque entrée se présenter à l'accueil pour me port d'un bracelet visiteurs et doivent acquitter la redevance prévue au tarif. Ils sont acceptés sous la responsabilité des touristes qui les reçoivent. L'accès à la piscine leur est interdit. Les véhicules doivent rouler au pas. Leur stationnement ne doit pas se faire en dehors des places qui leur sont désignées.

Le lavage des véhicules est interdit. Ne peuvent pénétrer dans le camp que les véhicules appartenant aux campeurs y séjournant.

Les chiens doivent être tenus en laisse sur le camping. Les maîtres ne doivent jamais les laisser seuls, même enfermés dans une voiture ou une caravane et doivent veiller au nettoyage et ramassage des souillures. La présentation du carnet antirabique est exigée. **Les animaux considérés par la loi française comme dangereux ne sont en aucun cas admis dans l'enceinte du camping.**

La direction du camping se réserve le droit de refuser l'accès à tout autre animal représentant un risque majeur.

Chacun doit s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à l'aspect du camping. Ne jeter aucune eau polluée sur les sols ou sur les grilles pluviales. Les W-C chimiques doivent être déversés dans les vidoirs spéciaux. Les ordures ménagères doivent être déposées dans les poubelles.

Le lavage du linge et de la vaisselle est strictement limité aux bacs prévus à ces usages.

Les plantations doivent être respectées. Toute dégradation sera à la charge de son auteur.

Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, ils doivent être surveillés en permanence. De jour comme de nuit, chacun est prié d'éviter tout bruit ou discussion gênant les voisins.

Après fermeture du bar et pour le respect de tous les vacanciers, le camping doit rester calme. Tous les enfants doivent être sur leurs emplacements ou au niveau du parking avec l'accord des parents mais en aucun cas les enfants doivent jouer dans les allées ou dans les blocs sanitaires.

Tout manquement à ses règles peut entraîner l'exclusion des clients

Le silence est de rigueur de 22 h. à 08 h. du matin.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

Aviser immédiatement la Direction si feux ou fumée suspecte. Seuls les barbecues à gaz ou électriques sont autorisés. Chaque caravane doit être munie d'un extincteur, Le responsable de l'établissement veille au respect du présent règlement et a le devoir de sanctionner les manquements. Il peut appliquer la disposition par laquelle toute infraction entraîne l'expulsion de son auteur. La Direction décline toute responsabilité en ce qui concerne accidents et incidents entre usagers.

Piscine : Les horaires sont de 10 à 12 h 30 et 14 h à 19 h. La baignade n'est autorisée qu'avec le port du maillot de bain, slip, boxer ou short court, **les bermudas, paréos, burkini et t-shirt sont interdits.**

Pour le respect de chacun, il est autorisé 1 transat par famille et les transats doivent être libérés à votre départ de la piscine.

Suggestions et réclamations seront volontiers prises en considération.

Veuillez les dater, signer indiquer vos noms et adresse et les remettre à la Direction qui vous en remercie.

Signature : Lu et approuvé :